

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 22 MAI 2019

---oOo---

L'an deux mille dix-neuf, le vingt-deux mai à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de HÉDÉ-BAZOUGES régulièrement convoqué et sur convocation du 16 mai 2019, s'est réuni en Mairie, sous la Présidence de Monsieur Jean-Christophe BÉNIS, Maire.

Étaient présents : M. BENIS, Mme FEUDE, M. CADOU, Mme DESCHAMPS, Mme AUTISSIER, M. BOURGOUIN, Mme DENIAU, Mme DEPRESLE, M. ROCHARD, Mme ROISAIN, M. SARLAT, Mme VITORIA CLEMENT

Étaient absents : Mme COTTEREAU donne procuration à M SARLAT, Mme GICQUEL donne procuration à Mme DEPRESLE, M. MEYER donne procuration à Mme FEUDE, M. ROBINAULT donne procuration à M. BENIS, M. THEBAULT donne procuration à M. ROCHARD

Absents excusés : M. FICHOU, M. TARDIF

Secrétaire de séance : M BOURGOUIN

Nombre de conseillers en exercice :19/Nombre de conseillers présents:12 /Nombre de pouvoirs:5 /Quorum:10

**OBJET N° 01-05-2019 : Approbation du Procès-Verbal du 22 mai 2019**

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité, **APPROUVE** le procès-verbal du 11 avril 2019.

**OBJET N° 02-05-2019 : Indemnité d'éviction et d'arrière-fumure –terrain Nouvelle Gendarmerie**

Suite à la construction, sur l'ancienne parcelle cadastrée 202 D n°293 de la gendarmerie, des logements des gendarmes, des parkings et de la voie permettant l'accès à ces bâtiments, il convient de verser une indemnité d'éviction et d'arrière-fumure sur la base de 10 622 m<sup>2</sup> au GAEC exploitant.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- **ACCEPTE** de verser une indemnité d'éviction et d'arrière-fumure au GAEC exploitant pour un montant total de 4 974.27 €
- **AUTORISE** M. le Maire à signer tout document afférent à ce dossier

**OBJET N° 03-05-2019 : Indemnités de fonctions des élus**

Vu la délibération n°02-04-2014 relative aux indemnités fonctions du Maire et des adjoints, Considérant que cette délibération faisant référence à un montant et à un indice est illégale, Considérant que M. le Maire souhaite maintenir les taux précédemment votés,

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **ANNULE et REMPLACE** la délibération n°02-04-2014,
- **DECIDE** le maintien des taux votés en 2014 soit pour le Maire : 43 % de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la Fonction publique avec une majoration de 15% & pour les 5 adjoints : 13.20 % de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la Fonction publique

**OBJET N° 04-05-2019 : Tarifs 2019**

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité **APPROUVE** les nouveaux tarifs communaux à partir du 1/06/2019

**OBJET N° 05-05-2019 : Admissions en non-valeur –Budgets commune et assainissement**

Le Trésor Public, par l'intermédiaire de son percepteur M. Baillon, a transmis une liste de créances qui, par leur seuil ou l'épuisement des procédures de recouvrement se doivent d'être admises en non-valeur.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité, **DECIDE** l'admission en non-valeur des titres présentés

**OBJET N° 06-05-2019 : Décision modificative n°1 –budget communal**

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **VALIDE** la décision modificative conformément au tableau ci-dessous

Chapitre –article –intitulé	Dépenses
<b>Chapitre 21 -Autres constructions</b>	- 35 501
<b>Chapitre 20 -266 Autres formes de participations</b>	+ 1 000
<b>Chapitre 27 -275 Dépôts et cautionnements versés</b>	+ 2 520
<b>Chapitre 10226 -10226 Taxe d'aménagement</b>	+ 31 981

- **AUTORISE** M. le Maire à signer tout acte utile à l'exécution de la présente délibération

**OBJET N° 07-05-2019 : Modification des statuts de la CCBR –eau**

Après délibération, le Conseil Municipal, à la majorité (14 pour, 2 contre, 1 abstention)

- **APPROUVE** la modification des statuts de la Communauté de communes Bretagne romantique et transférer à l'EPCI-FP, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2020, la compétence suivante :

« Eau » selon le 7<sup>o</sup>II de l'article L.5214-16 du CGCT ;

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout acte utile à l'exécution de la présente délibération.

**OBJET N° 08-05-2019 : Compétence assainissement –CCBR**

La loi définitive relative à la mise en œuvre du transfert des compétences eau et assainissement aux communautés de communes a été

promulguée le 3 août 2018. Celle-ci prévoit notamment la prise de compétence "assainissement" par les communautés de communes au 1<sup>er</sup> janvier 2020. Toutefois, le report du transfert de l'assainissement collectif est possible au 1<sup>er</sup> janvier 2026. Pour ce faire, il faut que 25% des communes représentant au moins 20% de la population se prononcent à l'encontre de ce transfert, transfert qui serait alors repoussé au plus tard au 1<sup>er</sup> janvier 2026.

Après délibération, le Conseil Municipal, à la majorité (8 pour, 7 contre, 2 abstentions)

- **DESAPPROUVE** le transfert de compétence assainissement au 1<sup>er</sup> janvier 2020

- **AUTORISE** M. le Maire à signer tout document afférent à ce dossier

#### **OBJET N° 09-05-2019 : Bail gendarmerie**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il convient de signer le bail au profit de l'Etat pour la nouvelle caserne de Gendarmerie. Les modalités du bail sont les suivantes :

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité : **AUTORISE** M. le Maire à signer ledit bail

#### **OBJET N° 10-05-2019 : Modification du périmètre –Natura 2000**

Le Conseil Départemental d'Ille et Vilaine a transmis une demande de révision de la Zone Spéciale de Conservation.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité : **SE PRONONCE favorablement** sur cette modification de périmètre

#### **OBJET N° 11-05-2019 : Convention –installations de communications électroniques**

L'enfouissement coordonné des réseaux d'électricité et de communications électroniques a fait l'objet d'un accord cadre départemental – AMF35 –SDE35 –Orange –Rennes Métropole. Toutes les opérations d'effacement des réseaux télécom avec au moins un appui commun doivent faire l'objet d'un positionnement de la commune et d'un choix du régime final de propriétés des ouvrages tels que les fourreaux, les chambres.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité **AUTORISE** M. le Maire à signer la convention permettant d'en laisser la propriété à Orange

#### **OBJET N° 12-05-2019 : Convention d'intervention du RPAM sur l'espace-jeu Babyzouges**

Depuis 2013, la CCBR a intégré l'animation des espaces-jeu dans les compétences du Relais Parents Assistants Maternels (RPAM). Dans ce cadre, le RPAM de la CCBR, l'association Babyzouges et la commune ont souhaité établir un partenariat pour l'animation de l'espace-jeu sur le site du Pôle Enfance. Celui-ci est formalisé dans une convention.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité **AUTORISE** M. le Maire à signer ladite convention

#### **OBJET N° 14-05-2019 : Questions diverses**

M. le Maire informe le Conseil des points suivants :

- Le projet Le Jardin d'Anna a été présenté à Leader : la commune a obtenu la note de 16/18.
- L'établissement public foncier de Bretagne a transmis son compte-rendu d'activité 2018 : aucune opération n'a eu lieu cette année sur le périmètre conventionné.
- Le Conseil de Développement Economique Social et Environnemental (Codesen) a réalisé une étude sur « Favoriser l'usage du vélo au quotidien sur le Pays de St-Malo ».
- BRUDED invite les élus locaux et leurs partenaires à visiter 9 communes qui ont porté des projets globaux de leur centre-bourg.
- Dans le cadre du recours pour excès de pouvoir contre la délibération du 10 novembre 2017 déposé par M. THEBAULT et du recours contre la délibération du 14 septembre 2017 déposé par M. THEBAULT, l'audience a lieu le 17 juin 2019 à 10h.
- L'aménagement piétonnier au cœur du bourg de Bazouges devrait se terminer début de cet été.
- La signalétique dans le bourg de Bazouges comporte une incohérence dans l'installation des panneaux 30 et 50 km/h : dans le sens Hédé-Bazouges, les panneaux sont à 30 km/h tandis que dans le sens inverse, les panneaux sont à 50 km/h.
- Dates à retenir :
  - Dimanche 23 mai : course de vélo sur le site de la Magdeleine organisé par l'ASVHG Cyclo
  - Mercredi 29 mai : arrivée de nos amis anglais de Badbergen dans le cadre du Comité de Jumelage qui passeront le week-end sur la commune
  - Jeudi 30 mai à 17h : Concert de la Route des Orgues à l'église de Hédé (entrée libre)
  - Mardi 4 juin : marche solidaire Etonnant Voyage contre la précarité et en soutien aux migrants qui fait étape à Bazouges –organiser en collaboration avec une association rennaise, Emmaüs, le Bar'zouges et la commune  
16h30 : ciné-débat / 19h30 : repas des marcheurs / 20h30 : concert (entrée libre à la Maison des associations au bourg de Bazouges)
  - Jeudi 6 juin à 17h : vernissage l'Art Dérive sur le site des onze écluses –rdv Maison du Canal
  - Samedi 8 juin à 11h : Inauguration Aquacia –centre aquatique de la Bretagne Romantique (Combourg)
  - Samedi 15 juin à 11h : Journée Nationale des Sapeurs-Pompiers (place du Château) –ouvert à tous
  - Samedi 15 et Dimanche 16 juin : Grande Vente Emmaüs
  - Dimanche 16 juin : Fête de la Pêche à la Pêchetière
  - Dimanche 23 juin : Fête de l'école privée Abbé Pierre –place du Château
  - Samedi 29 juin : Fête de l'école publique Ecole les Courtillets
  - Prochain CM : vendredi 12/07.

Le prochain Conseil Municipal aura lieu le **vendredi 21 juin à 20h30**